

Inscription et renseignements

Formation gratuite à destination des professionnels de Mayotte

Inscription obligatoire (jusqu'au 25 septembre 2020)

Contact

CDAD de Mayotte

02.69.61.91.39

cdad-mayotte@justice.fr

Lieu de l'événement :

Hémicycle Younoussa BAMANA

BP 101 97645 MAMOUDZOU

CEDEX

« L'accompagnement de la séparation du couple conjugal/parental à Mayotte »

Mardi 29 septembre 2020

7H15 – 12H45

Hémicycle Younoussa BAMANA

Conseil départemental de Mayotte

BP 101 97645 Mamoudzou CEDEX

Les masques sont obligatoires.

Programme

7H15-8H15 : accueil café

8H30 : ouverture par le président du CDAD

I) La place de la médiation

8H40 : la médiation cadiale

9H00 : le conseil conjugal

9H20 : la médiation familiale

II) Le contentieux familial

9H40 : le rôle du juge aux affaires familiales

10H00 : comment saisir le juge ?

10H15 : L'autorité parentale exclusive

10H30 : La contribution à l'entretien et l'éducation

10H45 : Les éléments essentiels de la demande

III) L'exécution de la décision de justice

11H00 : Mise en place du paiement direct

11H20 : La levée du paiement direct

IV) Après le jugement

11H30 : le droit de visite et la non représentation de l'enfant

11H45 : l'espace de rencontre

12H00 : le paiement de la contribution : un service facilitateur

12H15 : les prestations familiales/affiliation à la sécurité sociale

12H30 : le devoir d'information

12H45 : La révision du jugement

